

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 007-583/13/CC**

#### **■ Provisions sur les budgets annexes - Régularisation des comptes**

#### **DBP 13/10501/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En 2001, lors de la création de Marseille Provence Métropole et du transfert de compétences en matière d'eau, d'assainissement et de ports de plaisance des communes, le comptable assignataire de Marseille Provence Métropole a intégré les soldes des comptes de gestion de l'exercice 2000 des budgets annexes des communes en balances d'entrée du compte de gestion 2001 des budgets annexes de Marseille Provence Métropole. En tenant compte de cette opération d'intégration réalisée par le comptable, les comptes de Marseille Provence Métropole enregistrent en cumulé à ce jour la gestion réalisée par Marseille Provence Métropole depuis 2001, ainsi que ces opérations comptables.

Dans une démarche d'amélioration de la fiabilité et de la qualité des comptes, une régularisation de certains comptes s'impose à Marseille Provence Métropole dans sa gestion, en particulier pour les comptes de provisions inscrites qui doivent être justifiés. Ces comptes de provisions, constitués en leur temps par les communes, doivent être justifiés pour les maintenir et/ou les ajuster. Ne s'agissant pas de la gestion propre à Marseille Provence Métropole, aucun document permettant de justifier ces provisions n'est en possession de la Communauté Urbaine. Une demande de renseignements a été formulée auprès du comptable public. Les investigations menées ont permis l'identification des communes concernées mais l'objet des provisions n'a pas pu être défini (cf. Annexe 1). Après analyse, il s'avère que ces provisions constituées aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des ports de plaisance, sous la gestion des communes, ne doivent pas être maintenues dans les comptes de Marseille Provence Métropole, elles feront l'objet de reprises.

En revanche, la typologie des actions à mener au sein du budget annexe ports de plaisance, pour les prochains exercices, montre la nécessité de réaliser de gros travaux d'entretien et de réparation conformément au tableau joint en annexe. Dans ces conditions, la constitution d'une nouvelle provision sous la conduite de Marseille Provence Métropole apparaît comme indispensable en application du principe de prudence et d'anticipation de l'équilibre budgétaire des exercices à venir.

Il est proposé de réaliser par écriture d'ordre, les reprises des provisions pour les budgets annexes eau, assainissement, ports de plaisance et de constituer une nouvelle provision seulement pour le budget ports de plaisance qui se justifie par les travaux d'entretien et de réparations à prendre en charge.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

**Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de gestion d'eau, d'assainissement et de ports de plaisance ;
- Que l'instruction codificatrice M4 prévoit la gestion des provisions.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la reprise des provisions pour les budgets :

- Eau : pour un montant de 604 925,55 euros
- Assainissement : pour un montant de 1 386 135,06 euros
- Ports de plaisance : pour un montant de 7 970 713,66 euros

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2013 :

- Budget eau :
  - en recette de fonctionnement à la nature 7815
  - en dépense d'investissement aux natures 15112 et 15722.
- Budget assainissement :
  - en recette de fonctionnement à la nature 7815
  - en dépense d'investissement aux natures 15112 et 1582.
- Budget ports de plaisance :
  - en recette de fonctionnement à la nature 7815
  - en dépense d'investissement aux natures 1562 et 15722.

**Article 3 :**

Est approuvée la constitution de provisions pour le budget ports de plaisance dont le détail est joint en annexe pour un montant de 5 989 200 euros.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits du budget supplémentaire 2013 :

- en dépense de fonctionnement aux Natures budgétaires 6815 et 6817,
- en recette d'investissement à la Nature 15722.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI